

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/3566  
6 mars 1957  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

DEMANDE D'ADMISSION DU GHANA A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Câblogramme du 6 mars 1957 adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre et Ministre chargé des affaires extérieures du Ghana

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 136 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux Membres des Nations Unies, pour leur information, copie d'un câblogramme, en date du 6 mars 1957, émanant du Premier Ministre et Ministre chargé des affaires extérieures du Ghana et concernant la demande d'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies.

Accra, le 6 mars 1957

AU NOM DE MON GOUVERNEMENT, J'AI L'HONNEUR DE VOUS PRIER DE BIEN VOULOIR SOUMETTRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE SECURITE, LORS DE SA PROCHAINE REUNION, LA DEMANDE D'ADMISSION DU GHANA COMME ETAT MEMBRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

EN DEMANDANT L'ADMISSION DU GHANA A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES JE DECLARE QUE MON GOUVERNEMENT ACCEPTE TOUTES LES OBLIGATIONS DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET S'ENGAGE A LES RESPECTER. - KWAME NKURUMAH, PREMIER MINISTRE ET MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES EXTERIEURES.

-----